



LIMINAIRE DU CSAL DU 22 JUIN 2023

Ce CSAL se tient dans un contexte national fortement marqué par l'enracinement d'une profonde crise démocratique que le gouvernement donne de surcroît le sentiment de s'employer à alimenter chaque jour un peu plus.

La réforme des retraites n'aura cessé plus de fournir de nouvelles illustrations de ce sinistre constat. En effet, après 5 mois passés à totalement dédaigner, ignorer et à réprimer l'expression populaire et hostile de l'écrasante majorité de la population ; l'exécutif a une nouvelle fois démontré le 6 juin dernier qu'il n'était pas dans son « *ADN politique* » d'entendre les aspirations de celles et ceux dont il tire pourtant sa légitimité.

Malgré un front syndical toujours uni, malgré de nouveaux flots de manifestant·es dans les rues, partout en France, l'exécutif s'obstine donc toujours à rester sourd aux attentes et aux mécontentements d'une population qui se sent de plus en plus dépossédée de sa souveraineté.

Après 5 mois passés à mépriser les expressions **démocratiques directes des citoyens**, à mépriser également toute forme **de démocratie sociale** (*considérant manifestement que le dialogue social ne pourrait s'entendre qu'à la seule condition que les organisations syndicales acceptent qu'on leur balise au préalable le champ du dicible*) ; la majorité présidentielle a également fourni une nouvelle illustration le 8 juin dernier de sa volonté d'étouffer tout **débat parlementaire**. C'est cette fois l'article 40 de la Constitution qu'a brandi la Présidente de l'Assemblée : Mme Yaël Braun-Pivet pour empêcher que soit débattue la proposition de loi du groupe Liot visant à abroger le recul à 64 ans de l'âge de départ à la retraite.

Pour faire passer cette réforme contre l'avis d'une population massivement hostile et en l'absence de majorité suffisante à l'assemblée, le camp Présidentiel n'aura reculé devant aucune manœuvre.

- Entre le choix - *inédit pour réformer les retraites* - d'un véhicule législatif (le PLFSS) qui aura autorisé le recours à l'article 47-1 de la Constitution permettant ainsi une limitation des débats parlementaires (à 50 jours) ;
- entre le recours aux articles 44-2 et 44-3 pour en outre, contraindre l'examen d'amendements et obtenir un « *vote bloqué* » au Sénat sur un texte initial complété des seuls amendements qui avaient pu trouver grâce aux yeux de l'exécutif ;
- avec l'utilisation du 49-3 pour forcer l'issue d'un scrutin sans débat et obtenir par ce biais l'adoption d'une contre-réforme contestée ; on aurait pu croire que la majorité Présidentielle était allée au bout de ce qu'elle pouvait produire pour museler toute forme d'expression démocratique. Pourtant, le 8 juin dernier c'est sans le moindre scrupule que la Présidente de l'Assemblée brandissait l'article 40 de la Constitution pour déclarer anticonstitutionnelle, la proposition de loi du groupe LIOT visant à revenir sur le recul de l'âge légal du départ en retraite.

Juste avant les faits, la Secrétaire d'État chargée de l'Enfance : Charlotte CAUBEL ne cachait d'ailleurs pas les desseins de l'exécutif : « **Nous ferons tout pour que ce débat n'ait pas lieu** » affirmait-elle sur Public Sénat le 24 Mai dernier.

Et en dépit de la force des évidences, nous continuons donc à faire face à un gouvernement qui nie la réalité de sa « *dérive (anti-)démocratique* » ou qui s'offusque chaque fois qu'il se voit reprocher tout « *déni de démocratie* ».

A grands renforts d'une communication aussi laborieuse que dérangeante, toutes les élues de la majorité Présidentielle défilent dans les médias pour expliquer combien légalité et démocratie se confondraient harmonieusement et combien cet imaginaire, opportuniste et restrictif, les préserverait de toute dérive. Mais la légèreté de l'argumentaire ne résiste pas à la répétition des faits tant le camp de la majorité foule de plus en plus ouvertement aux pieds toute forme d'expression démocratique : qu'elle soit directe, sociale, parlementaire.

Un peu de recul philosophique et historique suffirait cependant à rappeler que la démocratie reste un idéal vers lequel on ne peut que tendre et qu'aucune institution ne peut prétendre en être une incarnation si aboutie que le seul respect de la constitutionnalité suffirait à asseoir la légitimité d'une norme de droit positif.

A fortiori quand on triture ce même droit positif pour ne plus en faire qu'un véhicule, un cheval de Troie de tout ce qui bouscule et s'éloigne le plus des principes et pratiques qui constituent l'essence même de l'idéal démocratique.

Pour Solidaires Finances Publiques, la crise de confiance démocratique que nous traversons s'alimente massivement de cette dérive qui donne l'image d'un droit positif aux mains d'une oligarchie politique ou administrative qui tantôt s'en prévaut pour contraindre le plus grand nombre tantôt le regarde comme une contrainte qu'elle serait seule habilitée à dépasser en le triturant au besoin jusqu'à en dénaturer l'esprit.

Depuis le 26 avril dernier pourtant, le Président Macron s'était donné 100 jours, 100 jours voulus comme un temps d'apaisement et d'actions pour convaincre. Et force est de constater qu'à mi-parcours l'exécutif ne convainc pas. Une 14^{ème} journée de mobilisations et d'actions a eu lieu le 6 juin dernier, et le 15 juin l'intersyndicale a su montrer sa décision de rester unie.

Le gouvernement ne ménage pourtant pas ses efforts pour essayer de nous « faire tourner la page » et pour tenter de changer son image.

- Après avoir démontré tant d'acharnement à s'attaquer à toutes les conquêtes sociales, il voudrait désormais endosser le costume - *bien mal taillé* - de pourfendeur des ultra-riches en annonçant le 26 avril dernier **un plan de lutte contre la fraude fiscale** : un plan qui ciblerait les entreprises représentant les plus grandes capitalisations boursières ainsi que les plus gros patrimoines.

Nous ne reviendrons pas pour l'avoir déjà dénoncé dans notre déclaration liminaire du précédent CSAL sur l'effet trompe l'œil de ces annonces qui ne sont en réalité **que** des effets de communication sans réel impact structurel.

- Autre effet de pure communication recherché (et qui aura tout autant peiné à masquer un même déficit de crédibilité) avec l'annonce d'un plan **de lutte contre la fraude sociale le 29 mai dernier**.

Même si la fraude sociale estimée à 8 Milliards d'euros pèse bien moins lourd que la fraude fiscale dont les estimations oscillent entre 80 à 100 milliards d'euros, le gouvernement a tenté de se montrer offensif en stigmatisant volontiers la fraude aux

prestations sociales alors que la majeure partie de cette fraude provient en réalité de la fraude aux cotisations des entreprises.

- Comment ne pas encore voir là encore matière à alimenter une crise démocratique quand un gouvernement se hasarde à de telles manipulations de l'opinion. Il n'hésite en effet pas à annoncer des créations d'emplois dédiées à la fraude alors qu'il ne s'agira au mieux que de simples redéploiements (pour mémoire 3000 nouvelles suppressions d'emplois sont annoncées à la DGFIP d'ici 2027) ?

- Comment ne pas objectivement penser que la majorité alimente dangereusement et structurellement le populisme et la démagogie quand on peut aujourd'hui déplorer les tournures nauséabondes que prennent les prises de paroles politiques sur l'immigration ?

Et le Président n'a d'ailleurs pas fait mystère de sa volonté d'utiliser « *son projet de loi « anti »-immigration* » pour en faire l'un de ses « contre-feux » destinés à détourner l'attention de la violence avec laquelle il a imposé contre tous (ou presque) sa réforme des retraites. Il a en effet déclaré vouloir placer la question de l'immigration au menu des « *100 jours* » afin de relancer un quinquennat à l'arrêt depuis janvier.

Sur la période, l'exécutif disposait pourtant d'une véritable opportunité pour tenter de démontrer concrètement qu'il pouvait présenter un autre visage que celui de l'artisan de la régression sociale qu'il n'a cessé d'afficher :

A l'occasion des rencontres salariales de la fonction publique qui se sont tenues le 12 juin dernier, le gouvernement avait en effet tout le loisir d'essayer de montrer qu'il était désormais disposé à entendre les aspirations des organisations syndicales, qu'il entendait ne plus laisser le pouvoir d'achat des fonctionnaires se dégrader continuellement sous l'effet d'une inflation qui les paupérise...

Mais les 100 jours que le Président s'est laissé pour convaincre s'annoncent bien mal et comment aurait-il pu en être autrement : les mêmes causes produisant les mêmes effets ?

Plutôt que d'envoyer un signal politique et social fort de sa détermination à lutter contre les effets du fort épisode inflationniste que nous traversons, le Président continue de croire que travailler sur son image pourra l'exonérer de donner des gages concrets d'un réel virage social qu'il n'entend manifester pas prendre.

Le constat et le spectacle sont affligeants quand on assiste le 17 juin dernier à la démonstration d'un Président de la République qui afin de paraître « *proche d'un peuple* » (qu'il méprise), boit devant les caméras de télévision, une bière cul-sec pour célébrer l'issue de la finale du Top 14...

Affligeante démonstration de populisme dans une posture caricaturale de fausse proximité populaire alors que, quelques jours auparavant, son Ministre de la Fonction Publique se moquait ouvertement des fonctionnaires que nous sommes en nous proposant une bien modeste augmentation de 1,5 % du point d'indice et une prime unique, éphémère (aux contours encore flous de surcroît).

Rappelons que nous faisons face à une inflation galopante ; et que nous subissons les effets cumulés et structurels de 10 ans d'absence de réelle revalorisation du point d'indice.

Solidaires et les autres organisations syndicales présentes ont donc décidé de quitter cette rencontre avec un Ministre dont les mesurettees annoncées résonnent comme une véritable provocation tant il entend nous appâter avec une vulgaire obole loin d'être à la mesure de l'urgence salariale.

L'augmentation en 2022 de 3,5 % de la valeur du point d'indice n'avait déjà pas permis d'endiguer un nouveau recul de notre pouvoir d'achat compte tenu d'une inflation annuelle qui aura atteint les 5,2 % cette année-là.

Rappelons également que depuis 10 ans, le gel du point d'indice a en effet provoqué des pertes de rémunérations de près de 20 % : la valeur du point d'indice n'étant pas indexée sur une inflation qui aura atteint un niveau cumulé à 10 % sur les deux dernières années...

Dans un tel contexte, la fonction publique et plus particulièrement encore la DGFIP déplorent un déficit d'attractivité et étonnement s'en étonnent ...

Si le constat est dressé, on se refuse à vouloir traiter les véritables sources du mal.

Comme au plus haut sommet de l'état, plutôt que de remédier aux difficultés réelles : en revalorisant les rémunérations, en préservant l'intérêt de nos missions, en arrêtant de délocaliser et de déstructurer nos services, en cessant de tayloriser les tâches ; la DGFIP fait le dangereux pari de poursuivre le démantèlement de son réseau tout en déployant de vastes opérations de propagande. Des opérations qui visent à masquer les causes réelles de cette perte d'attrait et éviter ainsi de s'y attaquer avec les vraies solutions qui s'imposent (revalorisations salariales, embauche de personnels statutaires, préservation d'un réseau de proximité, amélioration du service public rendu à l'utilisateur, et des conditions de travail etc...)

- Au lieu de tout cela : on poursuit les « *restructurations déstructurantes* », on achève de casser les chaînes d'un travail dont la cohérence n'est plus accessible ; on crée des centres de contacts, des antennes ; on triture une organisation du travail pour généraliser des blocs fonctionnels plutôt que de redonner un véritable sens au travail ainsi que les moyens nécessaires au service public ; on dégrade les conditions de travail (restauration, densification...) et on fait du télétravail un outil de flexibilité contraignant...

- Par ailleurs, la DGFIP parie sur l'intelligence artificielle plutôt que sur l'humain ; elle dépèce, hache et altère nos missions ; elle laisse notre pouvoir d'achat s'éroder chaque année MAIS elle tente de dissimuler que la maison brûle pour espérer y attirer de nouveaux agents.

Elle investit des salons de l'emploi pour promouvoir auprès des jeunes des métiers dégradés, mal rémunérés et déconsidérés ; la DRFIP Paris signe, elle, des conventions avec des Universités pour louer l'intérêt de missions altérées chaque jour un peu plus notamment par une segmentation des tâches ; un espace internet : *rejoindrelesfinancespubliques* est même créé à grand renfort de techniques de marketing commercial dans l'espoir de parvenir à présenter favorablement la « diversité des postes de notre administration »...

Et comment dans cette énumération non exhaustive ne pas citer l'exemple qui reste peut-être le plus caricatural et révélateur : celui qui révèle à la fois l'ampleur de la perte d'attractivité de la DGFIP autant que les méthodes désespérées auxquelles on consent à recourir désormais pour attirer de nouvelles recrues :

En ce mois de juin 2023 ce sont en effet 55 000 emballages de baguettes de pain qui ont commencé à être distribués dans une cinquantaine de boulangeries du Morbihan et qui servent donc de support publicitaire pour le moins « original »....

Même slogan que pour l'armée de terre, on peut désormais lire « *la DGFIP recrute* ».

Ne manque qu'une conclusion plus martiale « *engagez-vous !* ».

Si l'on ajoute à ce triste panorama, un service public dégradé et déshumanisé ; les charges de travail toujours plus massives et que beaucoup de nos collègues ne sont plus en mesure de supporter ; la situation est chaotique.

L'omniprésence d'une communication politique et commerciale destinée à faire détourner le regard de chacun et de chacune des seules véritables solutions aux difficultés rencontrées, ne prend pas ou plus. Personne n'est dupe.

Plus un agent ne croit à la DRFIP que la démétropolisation et la conduite du NRP ne sont dictées par autre chose qu'une volonté politique de procéder à des économies budgétaires, immobilières au mépris du service public rendu et de nos conditions de travail.

Pas un agent ne croit encore à une sémantique qui parle de synergies ou d'optimisations quand on crée par exemple des Centres de Contacts pour prétendument délester les SIP d'une partie de leurs tâches (en même temps que de leurs moyens) alors qu'en campagne IR (au moment du pic d'activité du service), ce sont ces mêmes SIP qui doivent justement revenir en soutien des Centres de contacts censés initialement les soulager...

Bref, les écrans de fumée ne font plus illusion et tout le monde a parfaitement conscience qu'en dépit d'une propagande défigurant la réalité des faits, le mouvement continu de restructurations que nous connaissons, ressemble à une parfaite illustration du mythe de Sisyphe. Il s'agit en effet, uniquement - et toujours aussi vainement - de palier un déficit de moyens humains qui se creuse parallèlement chaque année un peu plus, sous l'effet des nouvelles suppressions d'emplois et d'un recrutement insuffisant...

Depuis longtemps déjà, les surcharges de travail induites ne peuvent plus être amorties en se contentant de triturer l'organisation du travail. Certaines densifications de la charge de travail sont même directement générées par des dispositifs nouveaux pensés sans aucune réflexion préalable sur la capacité des services à supporter le surplus de travail que leur déploiement nécessite. La volumétrie des surplus de travail induits ne fait pas partie du calcul : le cas de GMBI est à cet égard particulièrement évocateur et Solidaires Finances Publiques avait déjà tenu à vous alerter de la situation des collègues qui croulent en CDIF sous le poids des e-contacts (des e-contacts auxquels ils et elles ne parviendront pas à répondre avant le 1^{er} juillet). Le CDIF 1 serait à plus de 11 600 e-contacts en attente de traitement et le CDIF 2 à près de 10 000. L'accueil de Paganini ne désemplit pas.

Les CDIF sont au bord de l'épuisement (hiérarchie comprise) et nous nous interrogeons : avez-vous pris des dispositions particulières pour soutenir les collègues de ces services et alléger leur charge de travail ? La situation n'a fait que s'aggraver depuis que nous vous avons fait remonter nos craintes et les SIP sont, eux aussi, abondamment impactés.

A la DRFIP Paris les inquiétudes s'accumulent.

Et pour ne prendre qu'un exemple de ce qui nous préoccupe actuellement : nous avons récemment appris que dans le cadre d'une enquête menée par la DGFIP, des ateliers étaient actuellement organisés au sein de notre Direction concernant la perception et les attentes des agent·es relativement à leur rapport au travail et à l'organisation du travail avec des thématiques comme *la semaine de 4 jours, l'annualisation du temps de travail, l'équilibre vie personnelle vie professionnelle*.

Des cadres et agent·es « *volontaires* » seraient sollicité·es pour participer à ces groupes d'échanges.

La DRFIP Paris n'ayant pas tardé à démontrer sa conception particulière du « *volontariat* » quand il s'est agi de décliner localement le COM ou quand elle a très tôt fait le choix **d'imposer** le télétravail afin de parer au moindre problème logistique ; nous nous inquiétons par conséquent d'ores et déjà de ce que peut préfigurer cette démarche.

- Nous nous inquiétons en effet, d'une nouvelle enquête qui ne serait pas une simple mesure mais une recherche de caution des changements que la dgfip entendrait imposer unilatéralement dans son réseau.
- Nous nous inquiétons des bouleversements cumulatifs sur l'organisation du travail de projets tels que la semaine de 4 jours s'ils devaient s'ajouter aux difficultés liées à une généralisation du télétravail encore récente et mal maîtrisée.
- Nous nous inquiétons enfin des conséquences sociales potentiellement destructrices de certains de nos droits (annualisation du temps de travail, remise en cause accrue de la sanctuarisation du domicile et de son absence d'imperméabilité avec la sphère professionnelle etc ...)

Concernant les sujets à l'ordre du jour de ce CSAL :

- PV du CSAL du 17 février dernier :

Pour Solidaires Finances Publiques, le PV de la séance du CSAL du 17 février dernier qui nous est soumis aujourd'hui pour approbation souffre de l'absence d'un élément qui n'est pas qu'anecdotique.

Il n'est effectivement, fait aucune mention de l'évènement qui aura pourtant été l'élément déclencheur de notre choix (ainsi que de celui de notre camarade de FO) de quitter la séance.

Pour Solidaires Finances Publiques, ne pas mentionner au procès verbal, le long et sonore éclat de rire de la Présidente au cours de cette séance transfigure la retranscription des débats et altère la compréhension de la décision que nous avons prise après concertation.

Cet éclat de rire a été LA réponse apportée à l'intervention des élu·es de Solidaires Finances Publiques faisant remarquer qu'il était de la responsabilité de l'administration de prévoir un calendrier des instances permettant d'informer les agent·es préalablement à l'application des mesures présentées au CSAL.

Les dénonciations de la « *dérive du dialogue social* » et de « *la crispation des échanges* » qui figurent au PV, n'étaient par conséquent pas uniquement le fruit d'une appréciation subjective des éléments du débat mais était au cas d'espèce objectivée par cet aspect comportemental.

- Concernant le déménagement des SIE et PCE 1-2 et 3-4 :

Nous déplorons cette nouvelle déclinaison du NRP qui se fait à l'aune des exigences d'une politique immobilière imposée au mépris des conditions de travail des agent·es. Nous y reviendrons

- Concernant le déménagement du service contentieux d'appel déconcentré du site de Banque vers le site de Londres :

Même constat que pour les déménagements des SIE et PCE des 1-2 et 3-4.

Les errements qui ont par ailleurs émaillé ce déménagement initialement prévu de Banque vers le site de Notre Dames des Victoires avant de devoir in fine échouer rue de Londres démontrent la difficulté à dérouler un NRP fondamentalement déstructurant et destructeur. Ces changements de cap témoignent d'un projet qui doit toujours être conduit à marche forcée et dans une certaine impréparation d'autant plus préjudiciables qu'elles mettent en lumière le peu de considération pour les collègues. Les agent·es semblent en effet n'être que les pions de ces jeux de chaises musicales et

de Tétris combinés consistant à faire entrer tout le monde dans des espaces dégagés après de sempiternels redéploiements.

- Concernant la présentation du projet de création d'Antenne SIE à Vierzon (Cher) :

Nous déplorons, le peu de documentation sur ce sujet. Nous n'avons à notre disposition ni le projet de convention entre les Directions de Paris et celle du Cher, ni mesure précise de la charge transférée (aucun chiffrage du nombre d'Avisirs ou de remboursement de crédit TVA par exemple). Cette nouvelle « *organisation du travail* » est inédite. Après avoir déjà affaibli les moyens et les collectifs de travail ; la DGFIP s'attaque brutalement aux chaînes de travail qu'elle disloque et dissémine un peu partout dans le pays sous couvert d'une fallacieuse aspiration à la « revitalisation des territoires ».

Et la DRFiP semble mener délocalisations à la découpe avec une tranquillité déconcertante. En effet, lors du CTL du 11 février 2022, M Mariel avait prétendu que nous avions le temps de nous organiser et de voir la date du 1^{er} septembre arriver avec sérénité. Même quiétude affichée lors du CSAL de Bourges le 1^{er} juin dernier quand des représentant·es de la DRFiP ont répondu aux élu.es que la dématérialisation allait tout solutionner et aider à fluidifier les échanges entre les SIE et les antennes.

Les agentes et agents de ces SIE aimeraient bien être aussi sereins et sereines. Mais rien ne les y prédispose.

Ils et elles sont attaché.es à rendre un service de proximité et de qualité et la complexification induite par ces éclatements ne semblent pas vous préoccuper. Vous restez sourds à nos alertes.

- Concernant le projet de création des Centres de Contact des Professionnels à Alençon et à Lisieux :

Là encore loin de procéder d'une démarche d'amélioration de l'accueil des usager·es professionnels, ce projet ne répond qu'à l'ambition de poursuivre le dépeçage des SIE plutôt que de leur allouer les moyens qui leur font défaut.

Loin d'une amélioration du service rendu à l'usager·e ; la mise en place des Centres de Contacts des professionnels sont davantage une source de complications qui, couplée à la mise en place des Antennes ne fera qu'aboutir à une démultiplication des interlocuteurs potentiels. Ces CC Pros risquent donc d'être une réelle source de confusion tant pour les usager·es que pour les agent·es.

Mais nous reviendrons plus en détail sur l'ensemble des sujets à l'ordre du jour de ce CSA.